

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2025/21 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 mars 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Aymeric Faivre, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Scarcella, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Catherine Dussart.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud.

Pouvoirs : Véronique Ménéghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Danielle Montagnon, Hélène Rossi à Freddy Riotton.

Votants : 35 Pour : 35

OBJET : TARIFS DES ACTIONS DE MOBILITE (PROGRAMME TIMS)

Au vu de la convention TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) avec le Cler, la CCT est responsable du suivi et de l'atteinte des objectifs poursuivis en matière d'accompagnement des habitants du Trièves au changement d'habitudes de mobilité vers une mobilité moins carbonée, plus solidaire et moins coûteuse. Il est rappelé que :

- L'enveloppe dédiée au programme TIMS s'élève à 610 246 €, dont la somme de 470 290 € est subventionnée
- Les subventions sous forme de Certificats à Economie d'Energie (CEE) dépendent des actions effectivement mises en œuvre par rapport au calendrier prévisionnel et des objectifs atteints (nombre de bénéficiaires, part du public en situation de précarité mobilité et économies d'énergie préalablement estimées)
- Dans le cadre du programme d'actions de mobilité TIMS, les investissements réalisés en 2025 seront subventionnés à hauteur de 90 % et les investissements réalisés en 2026 seront subventionnés à hauteur de 80 % par les Certificats à Economie d'Energie (CEE).

Dans ce contexte, la CCT souhaite mettre en place 9 services de mobilité sur le territoire, dont des formations et des ateliers, qui nécessitent l'engagement des habitants intéressés. Une participation financière, symbolique, peut ainsi être demandée à hauteur des montants indiqués dans la grille ci-dessous, selon le quotient familial :

Quotient familial	Tarif
0 à 300	4 €
301 à 600	5 €
601 à 900	8 €
901 à 1200	10 €
1201 à 1500	12 €
1501 à 1800	14 €
1801 et +	16 €

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette tarification

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la tarification des actions de mobilité, dans le cadre du programme TIMS, telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 17 mars 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

24/03/25

et de sa publication le

24/03/25